

Recyclage de l'habilitation électrique- VEE ou hybrides - Expert - Op bat - Contrôleur

Ref. **HEve31-2**
Durée : 1.5 jour(s) / 10.5 heures
Formacode : 24049

Habilitations concernées : B1XL et B2XL Expert - Op bat - Contrôleur

Avertissement : Avoir suivi une formation initiale et disposer d'un titre d'habilitation sur les VEE ou VEH

Modalité d'accès

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

Pré-requis :

Disposer d'un titre d'habilitation : B1XL et B2XL - Expert - Op bat - Contrôleur
Maîtrise orale et écrite de la langue française

Personnes concernées :

Personnel mécanicien ou électricien automobile :
- expert auto
- contrôleur technique

Objectifs :

- Opérer en maîtrisant les prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée et son niveau d'habilitation
- Identifier les dispositions de la norme NFC 18-550

Programme :

Enseignement théorique
- retour d'expérience
- les nouvelles dispositions réglementaires
- l'évaluation des risques
- les limites, zones et opérations liées
- les équipements de protection
- les rôles et titres d'habilitation
- la procédure en cas d'accident électrique
- la procédure en cas d'incendie électrique
- les opérations spécifiques B1XL et B2XL
Travaux pratiques sur véhicules électriques

Démarche pédagogique :

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles permet de les préparer à l'exercice quotidien de leur fonction
La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas -

justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

- du positionnement en début de session
- formative réalisée par quizz ou jeux pédagogiques
- sommative réalisée par QCM et mises en situations pratiques.

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-rempli et d'une attestation complétée de l'avis du formateur.